

# Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

---



---

## LA VOLONTE EVIDENTE D'IMITER

---

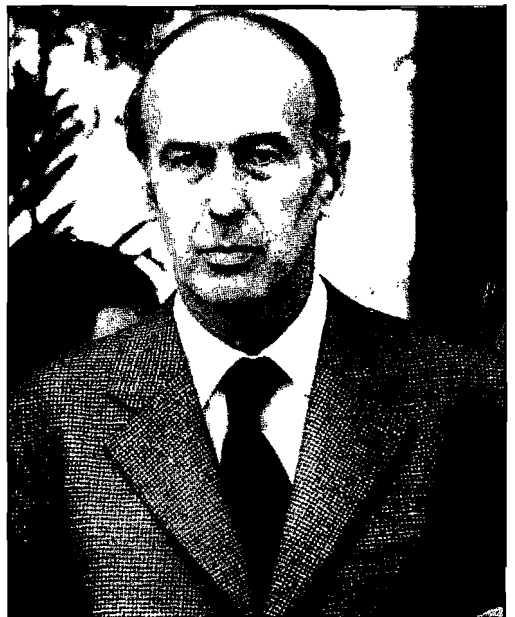


---

de H. MULLER

**L**es mots sont très dociles. Si le papier supporte tout, les mots aussi se prêtent aux usages les plus variés. Quelqu'un a dit: La parole a été donnée aux hommes pour mentir. C'est sans doute exagéré, mais comment ne pas reconnaître que les mots sont l'instrument idéal pour déguiser la pensée et donner à des faits qui nous déplaisent l'interprétation qui les rend agréables. Sur les euphémismes dans les discours politique et diplomatique on pourrait rédiger des monographies!

On justifiera les porte-parole de la politique étrangère de la France quand ils camouflent à l'aide d'euphémismes l'échec retentissant subi par le Président à Varsovie. On ne peut pas leur prétendre une autocritique masochiste! La réalité que tout le monde connaît est que M. Giscard d'Estaing est revenu de Varsovie les mains vides et que son entrevue avec M. Brejnev renforce les positions soviétiques. Ceux qui



veulent [ou doivent] défendre l'initiative du Président évitent, naturellement, de la qualifier d'inconsidérée: pour eux, elle a été très courageuse (le Président «courait bien plus de risques qu'il ne pouvait espérer d'avantages»); au lieu de parler d'aplatissement aux pieds des Soviétiques, ils emploient volontiers l'expression négociations.

La décision de M. Giscard d'Estaing d'aller voir le numéro un soviétique à Varsovie est une preuve de cohérence avec soi-même: il reste attaché à sa position modérée, voire amicale, vis-à-vis de l'Union soviétique, et par cela il respecte une convention, implicite ou explicite, avec les Soviétiques, qui lui offrent en échange la neutralisation électorale du P.C.F. Dans le langage euphémistique, ceci se traduit par des considérations officielles telles que: «[La rencontre de Varsovie] s'inscrit... dans le prolongement d'un dialogue qui, depuis le début de la crise, n'a pratiquement pas cessé entre la France et l'Union soviétique».

Mais agir de la sorte ne signifiait pas trahir les alliés atlantiques? La moralité politique n'exigeait-elle pas que les alliés apparaissent unis, au lieu d'offrir au monde le spectacle - si cher aux Soviétiques! - des désaccords avec les Etats-Unis? Le bon sens répond «oui», mais il y en a qui défendent cette action du «cavalier seul» (quel bel euphémisme encore!) en disant que:

«Il fallait que l'Est et l'Ouest se rencontrent. Le président américain étant indisponible, tant par les méandres de sa politique que par ses engagements électoraux, il était normal qu'un de ses alliés majeurs du camp occidental, membre permanent du Conseil de sécurité et puissance atomique au demeurant, prenne l'initiative de pallier cette carence...»

(Nous avons cité «Radio France»). On s'étonnera donc que M. Carter n'ait pas remercié M. Giscard d'Estaing!

Les divergences entre amis et ennemis du Président n'ont pas empêché, les uns et les autres, de constater chez lui la volonté d'imiter Charles de Gaulle. «Ce dernier n'avait jamais pardonné aux Américains de l'avoir considéré comme un allié occasionnel, comme un quelconque résistant réfugié à Londres et comme quantité négligeable sur l'échiquier politique. Il a voulu non seulement prendre quelque distance vis-à-vis de l'Amérique - ce qui était légitime - mais affirmer que la politique étrangère de

la France était autonome et au besoin anti-américaine, avec la dose de provocation qu'il affectionnait.» (J. Boislevant dans «L'ordre français», avril 1980).

A part le fameux mythe de la grandeur de la France, M. Giscard d'Estaing a pris de son illustre prédécesseur l'idée de l'amitié franco-russe - dont l'histoire a été tellement malheureuse! - et en a fait une composante essentielle de sa politique.

Mais, comme remarquait M. Jean de Lipkowski, secrétaire national du R.P.R. pour les affaires internationales, «Se camoufler derrière le général de Gaulle pour faire une certaine politique commence à devenir indécent... On sort le malheureux général de sa tombe pour le mettre à toutes les sauces... Ce sont des assimilations grotesques». Et si Giscard a pris cette initiative inconsidérée pour des raisons d'orgueil national, il faudra lui dire que, au contraire, elle «a terni l'image de la France, et fait l'affaire de l'Union soviétique». En réalité, il ne s'agissait pas tant chez le Président de la France du souci de poursuivre une politique d'indépendance, mais plutôt d'un geste spectaculaire qui puisse augmenter sa popularité en vue des prochaines élections présidentielles. Ces intentions et ambitions ne lui font pas honneur; en fait de popularité le résultat a été exactement le contraire. Il faut le dire franchement, en renonçant au moins pour cette fois à tout euphémisme.

H. M.

# L'HISTOIRE ET LES MOTIVATIONS DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN EUROPE

de F. MICKLINGHOFF (*Wassenaar - Pays-Bas*)

**G**âce aux instruments dont elles disposent, les institutions communautaires doivent atteindre certains objectifs mentionnés dans le traité instituant la Communauté économique européenne et qui est un traité-cadre.

Mais, au-delà des objectifs expressément prévus par le traité, d'autres peuvent s'avérer nécessaires. Ainsi une union économique et monétaire est devenue nécessaire car ce ne peut être que dans ce cadre-là que l'union douanière et les politiques communes (dont la politique agricole) pourront fonctionner parfaitement. Il est également devenu indispensable de développer de nouvelles politiques sectorielles communes appelées politiques d'accompagnement.

Ces nouveaux objectifs doivent s'appuyer sur une base juridique qui peut être trouvée soit dans une révision des traités selon l'article 236, soit dans l'article 235 du traité.

Les antécédents historiques, la situation actuelle et les motivations qui ont conduit à l'élaboration du système monétaire européen (SME) seront examinés successivement.

## I. Les antécédents historiques

L'idée d'une zone monétaire européenne est une idée ancienne. Cependant le Traité de Rome de mars 1957 n'en prévoyait pas explicitement l'institution. Toutefois, on y trouve des dispositions relatives à la coordination des politiques monétaires internes et externes. De plus, le traité instaurait un Comité monétaire des gouverneurs des Banques centrales.

La réalisation de la coordination des politiques monétaires et l'impact du Comité monétaire et du Comité des gouverneurs des Banques centrales ont été inégaux dans l'histoire de l'intégration économique et monétaire en Europe et il est possible de distinguer deux époques, celle des illusions et celle des réalités.

Mais avant d'envisager ces deux périodes et pour mieux comprendre l'histoire, il convient de donner dans une introduction, quelques précisions sur la coordination des politiques monétaires, le Comité monétaire et le Comité des gouverneurs des Banques centrales ainsi que sur les unités de compte auxquelles il a été nécessaire de recourir pour une harmonisation monétaire.

a) *La coordination des politiques monétaires.* Le Traité de Rome envisage la coordination des politiques monétaires. L'objectif est de coordonner la politique monétaire dans toute la mesure nécessaire au fonctionnement du marché commun (CEE, art. 105, par. 2). Il faut

donc que «chaque Etat membre traite sa politique en matière de taux de change comme un problème d'intérêt commun» (CEE, art. 107).

Il n'est pas fait référence en matière monétaire à une obligation de consultation, comme c'est le cas en matière de politique de conjoncture. Mais cela s'explique par le fait qu'en matière de politique monétaire, la concertation a fait l'objet d'un début d'institutionnalisation car elle se déroule dans le cadre d'un Comité monétaire et d'un Comité des gouverneurs des Banques centrales.

b) *Le Comité monétaire.* Le Comité monétaire, de caractère consultatif, est composé de deux représentants de la Commission et de deux représentants par Etat membre (CEE, art. 105, par. 2).

L'article 108 du traité CEE lui assigne les missions suivantes:

- faire rapport au Conseil sur la situation monétaire et financière de la Communauté et des Etats membres;
- formuler des avis;
- être consulté par la Commission avant que celle-ci ne recommande au Conseil l'octroi d'un concours mutuel à un Etat membre connaissant de graves difficultés dans sa balance des paiements;
- collaborer étroitement avec le comité de politique conjoncturelle (appelé désormais comité de politique économique).

Sa compétence a été étendue dans le domaine des relations monétaires internationales (JOCE, n° 77, 21 mai 1964, p. 1207) par la décision 64/301 du 8 mai 1964 ainsi qu'en ce qui concerne les modifications de parités de change par la déclaration 64/306 des représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil du 8 mai 1964 (JOCE, n° 78, 22 mai 1964, p. 1226).

La décision 64/301 du 8 mai 1964 a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération extérieure en précisant que des consultations en principe préalables, doivent normalement avoir lieu au sein du Comité monétaire au sujet de toute décision et prise de position importante des Etats membres dans le domaine des relations monétaires internationales et notamment le fonctionnement général du système monétaire international, le recours par les Etats membres à des ressources mobilisables dans le cadre d'accords internationaux, et la participation d'un ou plusieurs Etats membres aux actions importantes de soutien monétaire au bénéfice d'un Etat tiers.

c) *Le Comité des gouverneurs des Banques centrales.* C'est une décision du 8 mai 1964 (décision 64/300 publiée au JOCE, n° 77, 21 mai 1964, p. 1206) qui a créé le Comité des gouverneurs des Banques centrales en lui assignant pour mission de permettre et mettre en oeuvre la collaboration entre les Banques centrales des Etats membres. Ce comité a été chargé, à l'origine, de procéder à des consultations portant sur les principes généraux des grandes lignes de la politique des banques centrales, plus spécialement en matière de crédit, marché monétaire et marché de change. Il a également été chargé de procéder à l'échange régulier d'informations sur les principales mesures relevant de la compétence des Banques centrales et d'examiner ces mesures.

d) *L'unité de compte européenne.* Dès les premières années du Marché Commun, la nécessité d'une harmonisation monétaire s'est faite sentir. Aussi, en l'absence d'une monnaie communautaire unique, il a fallu recourir à l'emploi d'unités de compte différentes dans de nombreux domaines de la Communauté (Banque européenne d'investissement, budget, politique agricole commune).

A la suite de différentes décisions (décision du Conseil du 21 avril 1974, décision du Conseil des gouverneurs de la B.E.I. du 18 mars 1975 et décision de la Commission du 18 décembre 1975), il a été adopté l'unité de compte européenne, l'UCE, basée sur un panier des monnaies de la Communauté; cette unité de compte a été adoptée pour le Fonds européen de développement (FED), la Banque européenne d'investissement (BEI) et pour

les opérations effectuées dans le cadre de la CECA (voir JO L 104/75 et bull. CE 7-8/75).

La Communauté a tenté, à diverses reprises, de réaliser son intégration monétaire qui devait être, pour les auteurs des projets successifs, un accélérateur des progrès pour le rapprochement sur le plan politique. Mais, la route de l'union économique et monétaire a été entravée par différentes difficultés: les difficultés monétaires de 1965 tant au niveau de la Communauté qu'au niveau international, le manque de volonté, l'effondrement du système de Bretton-Woods, la crise de l'énergie et la récession de ces six dernières années par exemple.

## II. Le temps des illusions

### Paragraphe 1

Le débat entre ceux que l'on appelle les «monétaristes» et ceux que l'on appelle les «économistes» n'a plus aujourd'hui aucun intérêt. Pour les «monétaristes», c'est l'unité monétaire qui permet la convergence des économies. Pour les «économistes», c'est l'intégration économique qui conditionne l'unité monétaire. La question de savoir lesquels sont dans le vrai ne se pose plus car la nécessité est venue imposer un impératif, celui de la réalisation d'un système monétaire européen. Cette volonté d'intégration économique et monétaire a été affirmée nettement lors du sommet de La Haye des 1 et 2 décembre 1969 pendant lequel on a insisté sur la nécessité et la volonté de «faire progresser plus rapidement le développement ultérieur nécessaire au renforcement de la Communauté et à son développement en une union économique». Dans ce but, il a été convenu qu'un plan par étapes serait élaboré en vue de la création d'une union économique et monétaire. Cette Conférence de La Haye a véritablement donné le coup d'envoi de l'unification monétaire.

Le 6 mars 1969, le Conseil a invité les présidents du Comité monétaire, du Comité des gouverneurs des Banques centrales, du Comité de politique économique à moyen terme, du Comité de politique conjoncturelle et du Comité de politique budgétaire ainsi qu'un représentant de la Commission, à élaborer sous la présidence du Ministre luxembourgeois Pierre Werner, un rapport contenant les points fondamentaux d'une réalisation par étapes de l'union économique et monétaire (JOCE, n° L59, 14 mars 1970, p. 44). Ce rapport devait être remis le 8 octobre 1970 (Rapport intérimaire concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire, Bull. CE, supplément 7/70).

La nécessité d'une uniformisation progressive des politiques économiques, monétaires et budgétaires des Etats membres s'était imposée aux responsables de l'économie plus sévèrement à la suite des secousses monétaires et autres qui ont fortement ébranlé la Communauté en 1969.

L'expansion de la Communauté ne pouvant se faire que dans une certaine stabilité, il apparaissait indispensable qu'elle bénéficie de mécanismes et d'instruments adéquats à la définition et à la réalisation d'orientations et d'objectifs d'intérêt commun.

A cela, il faut ajouter que certains éléments étaient une entrave à une véritable autonomie de décision pour l'Europe et qu'ils ont fortement pesé en faveur de la création d'une «zone monétaire» autonome.

Ce sont: les péripéties du marché de l'euro-dollar, qui échappait totalement au contrôle des autorités nationales des Etats membres de la Communauté; l'obligation dans laquelle se trouvait la Communauté de financer le déficit de la balance américaine des paiements par l'accumulation de réserves en dollars; la dépréciation de ces réserves à cause de facteurs extérieurs, tel l'inflation aux Etats-Unis, par exemple; les servitudes du système monétaire de cette époque-là; d'un point de vue général, l'excessive dépendance de l'évolution de l'économie européenne à l'égard de celle de l'économie américaine.

Le groupe Werner a, d'une part défini les conditions indispensables au bon fonctionnement de l'union économique et monétaire, d'autre part précisé les mesures à adopter avant la fin de 1970 en vue de leur application au début de 1971. Ce plan a l'avantage de ne pas marquer de préférences individuelles mais au contraire de formuler des solutions communes.

Toutefois, quels que soient ses mérites, le plan Werner est celui du temps des illusions car il n'a été réalisé que dans une très faible partie. Il est cependant indispensable d'en examiner les principaux points car ce plan reste encore la base de travail des auteurs de nouveaux projets d'union économique et monétaire.

Le plan Werner comporte huit points:

1. *Selon ce plan, l'union économique et monétaire était réalisable dans les dix années qui devaient suivre son élaboration.*

2. *L'union économique et monétaire signifie que les principales décisions de politique économique doivent être prises, au niveau communautaire et donc que les pouvoirs devront être transférés du plan national au plan communautaire.*

3. *Une union monétaire implique, à l'intérieur, la convertibilité totale et irréversible des monnaies, l'élimination des marges de fluctuation des cours de change, la fixation irrévocable des rapports de parité et la libération totale des mouvements de capitaux.*

4. *Sur le plan institutionnel et dans le stade final, le plan prévoit la mise en place de deux organes communautaires indispensables: un centre de décision pour la politique économique et un système communautaire des Banques centrales.*

5. *Le plan prévoyait tout au long du processus de sa mise en oeuvre, la création d'instruments communautaires qui prendraient la relève et complèteraient l'action des instruments nationaux.*

6. *Les décisions sur le détail et le calendrier des étapes ultérieures devront être prises après la réalisation de la première étape.*

7. *La première étape devant débiter le 1er janvier 1971 et avoir une durée de trois ans, devait comporter l'adoption des mesures suivantes:*

a) *Les décisions portant principalement sur les politiques conjoncturelle, budgétaire, monétaire et économique à moyen terme ne seront prises qu'après consultation des organes communautaires, notamment le Conseil, la Commission et le Comité des gouverneurs des Banques centrales.*

b) *Le Conseil se réunira au moins trois fois par an pour arrêter, sur proposition de la Commission, les grandes lignes de la politique économique au niveau communautaire et les orientations quantitatives pour les principaux éléments de l'ensemble des budgets publics.*

*Une fois par an, la politique économique communautaire fera l'objet de recommandations dans un rapport sur la situation économique de la Communauté. Ce rapport sera transmis au Parlement européen, au Comité économique et social, et les Gouvernements devront le porter à la connaissance des Parlements nationaux.*

c) *Les grandes orientations de la politique économique au niveau communautaire ne seront adoptées qu'après consultations entre la Commission et les partenaires sociaux. Des procédures de consultation rapide et de haut niveau seront prévues pour l'efficacité des travaux du Conseil et pour une meilleure coordination.*

d) *La politique budgétaire des Etats membre devra être menée en fonction des objectifs communautaires. Pour cela, le Conseil procédera à un examen communautaire avant que les Gouvernements n'arrêtent leurs projets de budgets. Les Etats membres devront synchroniser leurs procédures budgétaires et harmoniser leurs fiscalités.*

e) *Le Comité des gouverneurs des Banques centrales aura un rôle accru dans la coordination de la politique monétaire et du crédit; il définira les orientations générales de la Communauté et donnera avis et recommandations.*

f) *La solidarité en matière de change sera renforcée au sein de la Communauté et une action concertée sur le dollar devra être mise en oeuvre.*

g) *Les actions prévues en matière de change seront facilitées par l'intervention d'un «agent» chargé de diverses tâches.*

h) *Les travaux préparatoires de l'harmonisation des instruments de la politique monétaire devront commencer rapidement car cette harmonisation est urgente.*

i) *Pour permettre la réalisation finale de l'union économique et monétaire, le Traité de Rome sera modifié au cours de la première étape.*

j) *Une réunion spéciale du Conseil fera le bilan des réalisations à la fin de la première étape.*

8. *La deuxième étape sera caractérisée par la poursuite, sur un ensemble de fronts et dans des formes toujours plus contraignantes, des actions entreprises au cours de la première étape: fixation d'orientations économiques globales, coordination des politiques conjoncturelles par la monnaie et le crédit, par le budget et la fiscalité, adoption de politiques communautaires en matière de structures, intégration des marchés financiers et élimination progressive des fluctuations de change entre monnaies communautaires.*

*On installera un Fonds Européen de Coopération Monétaire, le FECOM, qui devra devenir graduellement un organe de gestion des réserves au niveau communautaire des Banques centrales. Selon l'expérience acquise, le FECOM pourra être établi au cours de la première étape.*

La commission qui a élaboré ce plan a pensé que les actions tendant à la création d'une union économique et monétaire devaient s'accompagner d'un renforcement des institutions de la Communauté en matière économique et financière et qu'il faudrait au fur et à mesure de la réalisation du plan par étapes, perfectionner les instruments de la Communauté pour préparer, dans l'étape finale, l'attribution aux institutions communautaires, de tous les pouvoirs nécessaires à un bon fonctionnement de l'union économique et monétaire.

(à suivre)

## CES MILLIONS DE MORTS DONT ON NE PARLE PLUS

Dans un article paru l'an dernier sur le communisme international, Le Figaro affirmait que 150 millions d'hommes et de femmes ont été ses victimes depuis soixante ans.

Lectures Françaises, la revue de documentation politique de Paris, consacre son numéro d'avril aux victimes du communisme en U.R.S.S., à ces millions de morts dont on ne parle plus. S'appuyant sur des documents d'origine soviétique, la revue donne des chiffres et des statistiques sur le gigantesque massacre perpétré non seulement par Staline, mais aussi, avant lui, par Lénine et Trotzky: le début du massacre a commencé dès 1917 et les premiers goulags remontent à 1918-1919.

Lectures Françaises publie des précisions inconnues en Occident sur l'hécatombe de 40 millions de Soviétiques et révèle les noms de leurs bourreaux, ces bolcheviks qui se trouvaient à la tête de la Tcheka ou du Guépéou et qui dirigeaient les camps de concentration.

*Lectures Françaises D.P.F. - Chire-en-Montreuil - 86190 Vouille*

---

---

# PERIODE DIFFICILE ENTRE L'EUROPE ET LES ETATS-UNIS

---

---

de FRANZ MORBITZ  
*Frankfurter Rundschau, 28 avril 1980*

---

**L**e choc du 25 avril n'est pas encore absorbé. Le coup de main du commando spécial américain, échoué dans les environs de Tabas, dans le désert iranien, a provoqué à Bonn et certainement, également, dans d'autres capitales européennes, un sentiment de malaise diffus, qu'il serait inutile et même dangereux de nier.

Si l'action de ce commando avait réussi, les chefs des gouvernements européens réunis à Luxembourg auraient applaudi et auraient pu se consacrer, après avoir poussé un soupir de soulagement, à leur véritable problème: la controverse sur la politique financière et agricole de la Communauté européenne. C'est ainsi que, par contre, deux jours plus tard, ils ont dû reprendre leur débat à partir du point où s'étaient arrêtés, une semaine auparavant, les ministres des Affaires étrangères - c'est-à-dire sur «comment» aider le frère aîné de Washington à sortir de la situation difficile où il se trouve, sans s'enfoncer, à son tour, toujours plus dangereusement dans les marais du séquestre des otages américains à Téhéran.

La base de départ nécessaire aux Européens pour une action de soutien a nettement empiré à partir du début de la conférence des ministres des Affaires étrangères de la C.E.E. Le fait que Jimmy Carter

ait constaté, d'une façon lapidaire, dans la première justification publique de «son action isolée» manquée, que pour les Etats-Unis le soutien des autres pays «est aujourd'hui encore plus important», n'a pratiquement pas soulevé l'enthousiasme des alliés européens. Ce n'est pas un hasard si le ministre fédéral des Affaires étrangères a saisi la première occasion, au congrès libéral-démocrate (FDP) à Munich, pour s'opposer à une éventuelle vague anti-américaine.

Il faut du courage et un esprit de sacrifice pour inviter, actuellement, à la fidélité à l'égard des Etats-Unis, car la compassion manifestée par d'aucuns vis-à-vis de Jimmy Carter a une conséquence psychologique bien moins agréable pour le malheureux président américain. Dans ce cas, également, compassion signifie résignation. La confiance dans les capacités de la «puissance-guide» du monde occidental diminue à vue d'oeil et, avec la récente défaite, a pratiquement atteint la «cote zéro».

Cet «écroulement de cote» ne s'est que partiellement répercuté sur le cours du dollar du vendredi 25 avril. Les cours de change sont des valeurs quotidiennes, donc plus changeants que les sentiments profonds des peuples. Et pour les Américains, ces sentiments profonds sont, depuis l'époque du



Viêt-nam, constamment négatifs.

Même les guerres cruelles menées plus tard par le régime communiste en Indochine sont imputées aux Américains, grâce à une habile propagande soviétique, tandis que le monde observe avec indifférence les méthodes néocolonialistes de Moscou en Afrique et l'occupation soviétique de l'Afghanistan.

Un succès de l'action du commando américain n'aurait pas changé le moins du monde cette situation de fond, mais aurait tout au moins donné au monde la sensation que les Etats-Unis sont de nouveau en mesure d'agir. Et c'est également la raison probable pour laquelle Jimmy Carter a décidé d'agir de sa propre initiative, dans l'espoir de pouvoir freiner l'écroulement latent du prestige américain par une seule action de force. Avoir omis d'avertir ses partenaires européens quant à ses intentions tourne, a posteriori, à son désavantage, même s'il se déclare prêt, en battant sa coulpe, à assumer toutes les responsabilités de l'échec.

Dans tous les cas, l'Europe ne peut pas accepter que ses chefs de gouvernement soient informés des entreprises militaires des Etats-Unis par les canaux d'information normaux. Ce n'est même pas une consolation pour les Européens, étant donné la situation internationale actuelle critique, de

pouvoir se laver les mains dans l'eau de l'innocence, n'ayant pas été informés, jusqu'à présent, des détails de l'opération de Tabas, lourde de conséquences.

D'après Bonn, il est naturel d'être aux côtés des Américains, en cette période de défaites permanentes, étant donné ce qu'ont fait, jadis, les Etats-Unis pour aider l'Europe à sortir du chaos causé par la guerre. Mais le soutien qu'a le droit de demander la nation américaine en difficulté doit avoir un cerveau et du bon sens. Et ceci ne peut pas se réduire aux objectifs à court terme de Jimmy Carter, c'est-à-dire à la victoire aux élections présidentielles de 1980.

L'objectif commun et concret doit être d'éviter une troisième guerre mondiale et de faire en sorte qu'elle soit absolument impensable. Il est nécessaire, pour cela, de lier l'Union soviétique et de lui rappeler ses devoirs, et de lui faire cesser d'exploiter pour ses propres fins, sans aucun scrupule, toute faiblesse des Etats-Unis. Mais cet objectif ne peut pas être atteint par des héros solitaires du Far West qui jouent «high noon» et pensent pouvoir éliminer de la surface de la Terre tout méchant avec une paire de pistolets bien pointés.

F.M.



## du Comité des Ministres

**L**e Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, réuni à Lisbonne le 10 avril 1980 sous la présidence de M. Diogo Freitas do Amaral, Ministre des Affaires Etrangères du Portugal, a adopté deux déclarations concernant respectivement la détention d'otages en Iran et la situation en Afghanistan.

A l'issue d'un échange de vues approfondi sur les perspectives de la prochaine Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) à Madrid et compte tenu de la situation internationale actuelle, le Comité a souligné l'importance de la Conférence et a décidé d'en poursuivre activement la préparation.

Le Comité, tout en constatant la dégradation de la situation internationale, a estimé nécessaire d'affirmer à Madrid l'esprit d'Helsinki et de faire progresser la détente non seulement par des déclarations d'intention mais aussi par des actes concrets. Dans ce contexte les Ministres ont estimé qu'à Madrid on devrait convenir d'un mandat pour une Conférence sur le désarmement en Europe comme cela a été mentionné dans le communiqué du Comité du 22 novembre 1979.

En raison de l'importance qu'ils attachent aux échanges de vues au sein du Conseil de l'Europe sur la CSCE, les Ministres ont notamment décidé d'avancer la prochaine réunion du Comité afin qu'elle intervienne avant la Conférence de Madrid.

En ce qui concerne le développement équilibré en Europe, les Ministres ont décidé que le Conseil devrait désormais jouer un rôle plus actif en tant qu'instrument de la solidarité démocratique européenne afin de réduire les déséquilibres économiques et sociaux entre les Etats membres.

Dans ce but les Ministres se sont prononcés pour une utilisation accrue du Plan à moyen terme des activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe et pour le renforcement du Fonds de Réétablissement sans exclure l'étude d'autres moyens.

### COMMUNIQUE FINAL

#### Iran

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, réuni à Lisbonne, réaffirme le profond attachement du Conseil de l'Europe et de ses Etats membres à la prééminence du droit et au respect universel des droits de l'homme ainsi que sa ferme réprobation de l'emploi de la violence et du terrorisme comme instrument de la politique.

Dans cet esprit, le Comité condamne la violation de ces principes en Iran et exprime son inquiétude devant ses répercussions sur la situation internationale.

Il lance un appel pressant aux autorités iraniennes pour qu'elles prennent les mesures nécessaires en vue de la libération immédiate des otages américains qui sont sequestrés depuis plus de cinq mois.

Le Comité réitère, en outre, toute l'importance qu'il attache au respect intégral des dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Il condamne les violations de cette Convention par l'Iran et déplore la prise d'otages à Bogota.

#### Afghanistan

Dès le 18 janvier 1980, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a condamné l'invasion de l'Afghanistan par les forces armées soviétiques. Réuni à Lisbonne au niveau

*des Ministres des Affaires étrangères, le Comité des Ministres exprime sa profonde inquiétude devant l'aggravation de la situation créée par cette invasion.*

*Il renouvelle fermement sa demande de retrait total immédiat et sans conditions des troupes soviétiques.*

*Il exige la création de conditions permettant au peuple afghan de choisir librement et sans ingérence ni pressions extérieures son propre avenir. Il assure le peuple afghan de sa solidarité dans les cruelles épreuves qu'il traverse.*

*Une réflexion sur la société de demain*

## LES EFFETS ECONOMIQUES DE LA TECHNOLOGIE SPATIALE ET DES AUTRES TECHNOLOGIES AVANCEES

**P**olitique de l'innovation, rentabilité de la recherche, compétitivité et technologie de pointe, innovation et emploi, tels étaient les thèmes de réflexion abordés par des experts internationaux au cours du colloque sur les «effets économiques de la technologie spatiale et des autres technologies avancées» qui s'est tenu au Palais de l'Europe à Strasbourg du 28 au 30 avril 1980.

Accueillant les participants, M. C. Hanin, ancien Ministre belge et Président du Comité Mixte Européen des Coopérations Scientifiques de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, rappelait les objectifs du Colloque: «Il vise un des problèmes majeurs de notre temps, celui des interférences entre la science et la société et plus spécialement entre les technologies avancées, celles de l'espace notamment, et de la croissance économique».

Dans ses conclusions, le Rapporteur général du Colloque, M. M. Amendola, de l'Université de Sienna, a souligné que de l'ensemble des débats il se dégage le sentiment que les perspectives de croissance sont confrontées au problème de la coexistence entre les méthodes d'exploitation traditionnelles et les technologies avancées. De son côté, le Ministre français de l'Industrie, M. André Giraud, dans son discours d'ouverture a déclaré: «Nous avons devant nous une nouvelle révolution industrielle qui se déploiera en même temps que la science poursuit sa marche en avant».

Parmi les points majeurs de ce Colloque, soulignons l'importance des débats fondés sur l'évaluation d'études concrètes sur les effets induits par l'innovation: aspects créatifs, effets techniques, effets d'organisation, effets sociaux (problème de l'emploi, formation des employés dans les firmes industrielles). Dans le domaine des investissements, les orateurs ont rappelé l'importance fondamentale de la mise en place d'une véritable politique de choix concernant les biens d'équipements qui devraient faire l'objet d'investissements.

M. J. Valleix a insisté sur l'urgence d'une réflexion européenne sur la recherche fondamentale et ses applications. «On ne peut pas laisser le progrès se développer de façon anarchique» a-t-il déclaré. A travers le bouleversement industriel dû à l'apparition des nouvelles technologies, les participants se sont accordés pour recommander aux pouvoirs publics une politique de l'emploi et de l'éducation permettant une approche psychologique de l'évolution de la technique et des technologies. Cette politique de l'innovation est considérée comme l'un des éléments majeurs de l'évolution de la société de demain».

M. Van Waterschoot a proposé, devant l'intérêt des résultats du colloque, d'organiser une audition parlementaire européenne publique sur l'évaluation des retombées socio-économiques des technologies avancées, dans un souci d'aide à la décision politique.

Ce colloque international était organisé conjointement par l'Agence Spatiale Européenne et le Bureau d'Economie Théorique et Appliquée de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, sous l'égide de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il réunissait près de trois cents participants, économistes, industriels, scientifiques et représentants des pouvoirs publics de 24 pays (Europe Occidentale, Argentine, Canada, Etats-Unis, Inde, Japon, Pologne, Union soviétique).

# LE RETOUR A OLYMPIE

...sauver les Jeux olympiques

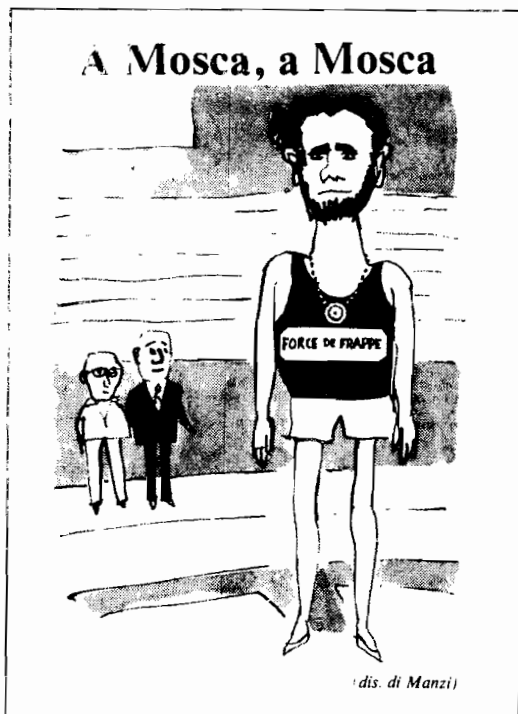
**L**a proposition grecque de transférer, à titre permanent, les Jeux olympiques en Grèce est entrée dans la phase d'un examen concret et reçoit sans cesse des adhésions de personnalités du monde politique et sportif international. Le comité spécial constitué en février de cette année par le COI pour examiner la proposition grecque, destinée à éviter aux Jeux olympiques les tensions politiques et les manipulations de tout genre qui en menacent l'existence, s'est déjà mis au travail.

Accompagné du chef du gouvernement grec, le président de ce comité, M. Louis Guiradou N'Diaye, a effectué, le 27 avril, un tour en hélicoptère au-dessus de la région d'Olympie pour inspecter les trois aires, situées au milieu des vestiges de l'antique Olympie et sur les bords du fleuve Alphée et que le gouvernement a jugé adéquates pour accueillir les installations olympiques. L'aire choisie sera donnée en gestion au COI avec un statut particulier qui en fera une zone internationale.

Toutè cette zone est très belle quant à la nature et au paysage; elle se présente comme le site idéal pour accueillir les Jeux. L'histoire - a observé M. Karamanlis - s'y fonde avec la beauté, ce qui accroît les motifs d'intérêt qui la distinguent. Les cinq membres du comité présidé par M. Guiradou visiteront la région en juin prochain et choisiront l'aire qui sera jugée la plus adéquate. D'ici la fin de l'année, ils soumettront leurs conclusions au COI qui, à son tour, prendra une décision finale. Il appartiendra ensuite au XI<sup>e</sup> Congrès olympique, qui se déroulera à Baden Baden en 1981,

ne se prononce sur le transfert des Jeux en Grèce.

«Je suis convaincu - a déclaré M. Karamanlis - que ma proposition sera finalement acceptée. Il faudra peut-être du temps et des efforts, car nombreux sont les facteurs sur lesquels il est nécessaire d'arriver à un accord avant de procéder à l'application pratique. L'adoption de ma proposition résoudra avant tout l'impasse dans laquelle se sont trouvés les Jeux olympiques



et leur redonnera leur signification classique».

Parmi les adhésions les plus récentes à la proposition de M. Karamanlis, il faut citer celle du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Franz Karasek. «C'est une proposition extrêmement intéressante - a-t-il déclaré aux journalistes à son arrivée à Athènes, le 15 avril dernier - parce qu'elle contribuera à éliminer la politique des Jeux. J'espère qu'elle sera accueillie favorablement par le COI car elle sauvera l'esprit olympique».

Le Comité olympique français a affirmé à M. Karamanlis, par le truchement de son président, que non seulement il adopte l'idée de transférer les Jeux à Olympie, mais qu'il se battra pour qu'elle se concrétise.

Quant au chancelier de l'Allemagne fédérale, M. Schmidt, il a relevé, en recevant le 16 avril dernier les athlètes allemands qui avaient participé aux compétitions de Lake Placid, que la proposition grecque méritait d'être examinée avec une attention toute particulière, car elle pouvait porter à une renaissance de l'institution olympique.

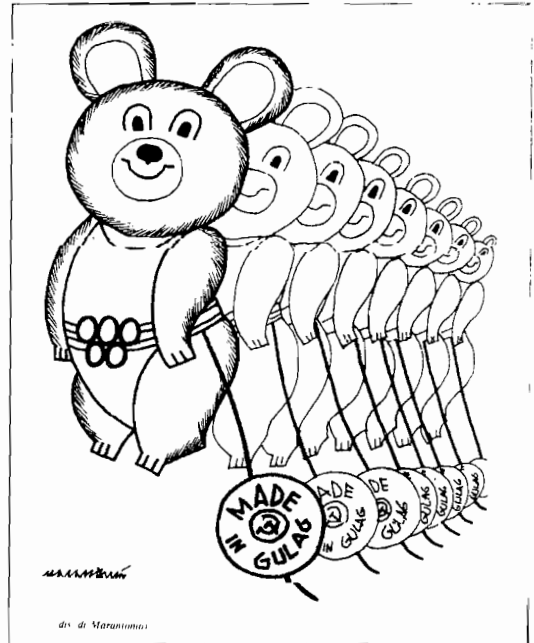
## RETOUR A OLYMPIE

La proposition grecque d'un «retour aux origines» comme unique moyen pour sauver les Jeux olympiques des conflits politiques, raciaux et idéologiques et des spéculations commerciales qui menacent de porter un coup fatal à cette institution pluriséculaire, est désormais à l'examen du Comité olympique international.

Le COI a décidé, en effet - le 9 février dernier à Lake Placid - de constituer un comité composé de cinq membres avec pour tâche d'examiner, dans ses moindres détails, la proposition du Premier ministre grec, Karamanlis, de reporter en Grèce le siège permanent des Jeux olympiques. Ce comité devra présenter ses conclusions d'ici la fin de cette année. En octobre 1981, il se déroulera à Baden Baden, en Allemagne fédérale, un congrès olympique au cours duquel des représentants des Comités olympiques nationaux et de toutes les fédérations internationales reconnues examineront l'avenir des Jeux olympiques. Il s'agira de l'occasion la meilleure pour débattre la proposition de leur restituer la signification et les objectifs d'origine, a observé le président du COI, Lord Killanin, en répondant le 4 février à la lettre que lui avait envoyée M. Karamanlis pour représenter officiellement cette proposition, déjà avancée quatre ans auparavant, à l'occasion des Jeux de Montréal.

### Un précédent historique

Il y a 86 ans de cela, le destin des Jeux olympiques, défendu à cette époque avec



acharnement par cet admirateur enthousiaste de l'athlétisme qu'était le baron Pierre de Coubertin, dépendit d'un comité d'étude. Ce fut en 1894, à l'occasion de la Conférence internationale convoquée à Paris pour décider sur la reprise de la tradition olympique et à laquelle participèrent 83 représentants de 13 nations (Australie, Autriche, Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Russie et Suède). L'appel pour faire renaître les Jeux olympiques n'avait pas suscité de grands enthousiasmes au

sein de la Conférence. C'est alors qu'il fut constitué un Comité, présidé par le représentant grec, Vikelas, avec pour tâche d'examiner la proposition et de se prononcer sur cette question, afin de permettre de prendre une décision définitive. Le Comité défendit avec une telle chaleur l'idée de rétablir les Jeux olympiques que l'Assemblée générale de la Conférence l'accueillit avec enthousiasme. Deux ans plus tard, le 25 mars 1896, la première édition des Jeux olympiques modernes se déroulait à Athènes, au stade Panathenaïko.

Mais au cours des 84 ans qui nous séparent de la première édition des Jeux, l'idée olympique qui devait devenir, dans les intentions de Pierre de Coubertin, un modèle pour les jeunes et un élan vers la compréhension internationale, la fraternité et la paix, s'est peu à peu corrompue. M. Karamanlis écrit dans sa lettre à Lord Killanin: «... Au lieu de devenir un facteur de fraternité et de noble compétition, l'Idée Olympique s'est transformée en un instrument de rivalité politique et d'aspirations économiques. Elle est également devenue le monopole de quelques pays, car les pays moins importants n'ont pas les moyens de revendiquer l'honneur et la responsabilité

de les héberger». Les derniers développements, avec les controverses qu'elles ont provoquées, «sont en train de transformer les Jeux olympiques en un facteur de tension mondiale, alors qu'ils devraient être un facteur de détente».

#### *Adhésions à la proposition grecque*

Ce diagnostic - par ailleurs déjà posé en 1976 par M. Karamanlis dans sa lettre adressée au président du COI - est généralement approuvé. C'est ce qui explique les adhésions importantes à la proposition de ramener en Grèce les Jeux olympiques de la part des mondes politique et sportif. Parmi celles-ci, celles du président Carter, du chancelier Schmidt, du ministre allemand des Affaires étrangères, Genscher, du président du Parlement européen, Simone Veil, du Premier ministre australien, Malcom Fraser, pour n'en citer que quelques-uns.

Le Parlement européen a, de son côté, approuvé, le 15 février dernier, une résolution concernant les Jeux olympiques de Moscou dans laquelle il est exprimé, au point 5, le soutien à la proposition de reporter, de façon permanente, les Jeux olympiques en Grèce.

Le Dr. J. Constantin Dragan, fondateur du «Bulletin Européen», vient d'être nommé **Recteur honoraire de l'Institut des Hautes Etudes économiques et sociales de Bruxelles.**

Cette nomination «au titre exceptionnel» est un nouveau témoignage de reconnaissance des hauts mérites scientifiques de M. Dragan, qui continue à développer une intense activité dans le domaine du marketing et de la coopération économique européenne.

# Une politique étrangère de l'Europe?

de RICCARDO SCARPA

**L**es décisions gouvernementales sont l'expression même de la souveraineté de chaque Etat et il est intéressant de remarquer que la caractéristique principale de la phase actuelle d'intégration européenne est constituée par le fait que des décisions toujours plus nombreuses sont désormais prises, plus ou moins consciemment, par les gouvernements de la C.E.E. au niveau communautaire. Le rôle joué par l'Europe dans la crise internationale actuelle est significatif de cette tendance.

Les Européens ont tout de suite eu la sensation nette qu'étant donné les dimensions de la crise, il convenait, pour compter, de prendre une position nette en tant qu'Europe, étant Communauté. C'est avec un mécanisme complexe que cette position a été prise et cela constitue un précédent intéressant pour les actions futures. Sur l'initiative de la majorité modérée - la coalition libéraux-démocrates chrétiens-conservateurs - l'Assemblée parlementaire a pris une attitude ferme contre l'invasion soviétique de l'Afghanistan et a exprimé le vœu que les gouvernements de l'Europe prennent une position. Réunis en Conseil des Ministres, les gouvernements des Neuf ont transformé ce vœu en une proposition politique, celle sur la «neutralisation» de

l'Afghanistan. Il y eut ensuite la procédure suivante: 1° prises de position de l'Assemblée parlementaire; 2° délibération d'une proposition politique prise par les gouvernements réunis en Conseil.

Le concert international a réagi à la proposition: les Etats-Unis d'Amérique en l'approuvant, les Soviétiques en la contrastant âprement (mais on ne fait preuve d'âpreté que contre ce que l'on prend au sérieux).

Nous pouvons, alors, en tirer deux conclusions:

- 1° L'Europe doit exprimer, si elle désire compter, une politique étrangère communautaire, et non neuf politiques liées.
- 2° Le système le plus opportun pour atteindre ce but est celui qui a été suivi pour la crise afghane: prise de position de l'Assemblée - délibération en Conseil des Ministres.

A l'état actuel d'intégration, cela semble être le système le meilleur pour que les Communautés européennes puissent parler avec une seule voix, c'est-à-dire puissent exprimer une politique étrangère européenne, élaborée au niveau fédératif.

## NAISSANCE DU «MOUVEMENT EUROPEEN DES JEUNES»

Il s'est constitué le Mouvement européen des Jeunes dont le siège se trouve à Milan (Italie) via Borromei, 9; c'est le fruit d'une entente conclue par des jeunes appartenant à différentes organisations politiques. Ce mouvement a une orientation européenne dont le but est la constitution d'un Etat fédéral s'engageant à accroître la collaboration économique entre les Etats.

Le comité directeur du Mouvement a élu Giorgio Grasso président et Pierantonio Minozzi secrétaire national.

# BEMERKUNGEN ZUR LAGE DER RUMÄNEN IN DER BUKOWINA WÄHREND DER HABSBURGISCHEN HERRSCHAFT

Octavian Lupu

Die Verhältnisse in der kaiserlichen Bukowina bieten - im westlichen Ausland - Gelegenheiten für Betrachtungen an, die sich zwischen Dichtung und Wahrheit bewegen. Es handelt sich zuweilen um wehmütige Erinnerungen an die «alte», für den einen oder anderen, «gute Zeit», versindbildlicht in der Gestalt des alten, sanft aussehenden Herrn in Schönbrunn, dem die schwersten Schicksalsschläge - wahrheitsgemäss - nicht erspart blieben, und dem man sentimentale Lieder nachsang, die ganz milde klangen. Die Realitäten jener Zeit waren aber für die meisten Menschen in der Bukowina hart; das Erleben massloser Ungerechtigkeiten, sowie von seelischem und körperlichem Elend, und Unterdrückungen, blieb für immer lebendig in ihrem Geist.

Bei vorhandenem guten Willen ist es meistens nicht schwierig die Kausalitäten geschichtlicher Tatsachen korrekt zu erfassen.

Einem Hinweis auf Realitäten einer zeitlich begrenzten Epoche, von 1774-1918, dient auch die folgende Auseinandersetzung mit dem Problem der Lebensverhältnisse der Rumänen in der damaligen Bukowina. Den Anlass gaben Schriften, die zum grössten Teil in westeuropäischen Verlagsanstalten erschienen sind. Man findet darin wohl auch interessantes Material aus den seinerzeit geheimen Staatsarchiven. Es sind aber in jenen Schriften

Die tragische Geschichte des besetzten Landes, das erst im diplomatischen Verkehr der drei imperialistischen Mächte «Bukowina» genannt wurde, begann in den letzten Jahrzehnten des 18. Jahrhunderts; dieser Name bedeutet Büchenland.

Das Büchenland war somit ein Bestandteil der Moldau, ein Teil ihres Oberlandes («Țara de sus»). Was die rumänischen Fürstentümer anbelangt, behauptete vor 300 Jahren ein rumänischer Chronist, diese seien am Kreuzwege aller Übel gelegen; alle Völkerbewegungen nach dem Westen und Süden sind über ihre Gebiete gewandert; Geschichtsforscher sprechen von einem Mirakel der Geschichte (Gheorghe Brătianu).

Ren Stäger nannte die Bukowina das Kernland der Moldau, man möchte sagen «ihr Piemont».

Der Historiker D. Onciul schrieb: «...nirgends anderswo auf der von Rumänen bewohnten Erde, gibt es auf einer so kleinen Fläche, soviel Reichtum an rumänischer Geschichte und an kostbaren Erinnerungen an unsere Vergangenheit».

M. Friedwagner stellte eine ähnliche Behauptung auf.

Grigore Nandriș schrieb: «Die Bukowina ist ein Museum - ohne - gleichen - einer glorreichen rumänischen Vergangenheit».

Im 18. Jahrhundert wurden im Osten und Südosten Europas Nationen und ihre Länder zu Bällen in einem Schicksalspiel, das sich in der Regie dreier Kaiserreiche und eines Königreiches befand; ihr Besitzhunger war masslos, wie auch die Falschheit in ihren gegenseitigen Beziehungen; zwei von ihnen betonten mit Nachdruck ihr Christentum sui generis. Die rumänischen Fürstentümer standen stets unter dem Druck dieser Kaiserreiche, die sich einander auf rumänischem Boden bekriegten.

Man dachte an die Teilung Polens, oder auch an eine Vergrösserung durch die Einverleibung der rumänischen Fürstentümer

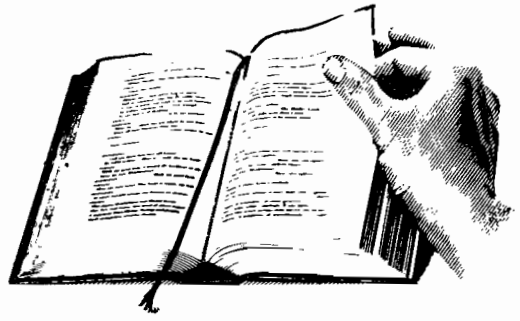
usw.; sodann an die Erbschaft des zerfallenden türkischen Reiches. So kam es zuerst zu einer zeitweiligen Besetzung der kleinen Walachei (Oltenien) durch das Habsburgerreich. Später gehörte ein Teil des Oberlandes der Moldau zu einem Gebiet, nach dem man strebte. Die österreichischen Generäle, Bucov um 1761, und etwas später Stainville, beschäftigten sich auftragsgemäss mit diesem Gebiet, indem sie auch entsprechende Landkarten anfertigten. Ihre Tätigkeit als Fachleute, auch in politischer Hinsicht, war geschätzt. Es hat damals eine Zeit gegeben, da Österreich von einer Grossmacht, und man wusste nicht wie ernst es gemeint war, Besitznahme beider Fürstentümer angeboten wurde; aber wegen deren armseligen wirtschaftlichen Lage übte das Angebot keine besondere Anziehungskraft auf Josef II aus, dessen Geist der Aufklärung diente, selber aber davon nicht genügend durchdrungen war, um einen schweren historischen Irrtum zu begehen. Im Januar 1773 weilte er im Norden Siebenbürgens, wo er die Karpathenübergänge bei Dorna und Rodna besichtigte, deren Besitznahme vorher gesichert wurde. Konstantinopel war der Hauptort, wo das Schicksal jenes Teiles des Oberlandes der Moldau (Bukowina) besiegelt wurde; die geheimen Fäden führten aber nach der Hofburg. Man legte den Türken den Plan einer historischen, angeblich korrekten Wiederherstellung der Grenze vor, demzufolge die Moldau zu Pokutien gehört hatte, und nicht umgekehrt, wie es in Wirklichkeit gewesen war. Der Mangel des türkischen Hofes an Entscheidungskraft wurde durch eine verhältnismässig nicht all zu kostspielige Bestehlichkeit vervollständigt; das führte zu einer frevelhaften Untat.

Fürst Kaunitz als Kanzler und Thugut, der österreichische Internuntius in Konstantinopel - seinem Namen zum Trotz, waren darin Zauberer und Giftmischer. Die in finanziellen Aufzeichnungen pedante österreichische Verwaltung in Wien, hat den nachfolgenden Generationen ermöglicht mit Hilfe einer präzisen Buchhaltung, über Art und Ausmasse der dabei erfolgten Bestechungen, unterrichtet zu sein. Diese Daten, aus den Wiener Archiven gesammelt, sind veröffentlicht worden, so dass sie allbekannt sind.

In diesem trüben geschichtlichen Hergang, erscheint edel denkend, eine alte menschenfreundliche, Kinderreiche Dame, die auch als gute Volkmutter galt; ihr gebührt Dank für die Schaffung der Grundlagen der medizinischen Fakultät in Wien. Es war Maria Theresia, die sich im Gegensatz befand zu ihrem Sohn Josef, dem Korregenten, und zu Kaunitz. Ihre Haltung ist aus ihren aufgezeichneten Auffassungen ersichtlich; so am 17.11.1772: «Jede Partage ist unbillig in ihrem Grund und für uns schädlich; ich muss bekennen, dass ich mich sehen zu lassen schäme. Ich bekenne, dass ich mich Zeit meines Lebens nicht so geängstigt habe. Treu und Glauben ist für alle Zeiten verloren, so doch das grösste Kleinod und die wahre Stärke eines Menschen gegen die anderen ist». Sodann weiter ebenfalls 1772: «Ich bekenne, dass es mich ein Opfer kostet, über eine Sache zu entscheiden von deren Gerechtigkeit ich keineswegs überzeugt bin ... Ich begreife nicht die Politik, welche erlaubt, wenn zwei sich ihrer Überlegenheit bedienen, um einen Unschuldigen zu unterdrücken, der dritte auf Grund der Konvenienz für die Gegenwart und blosser Vorsicht für die Zukunft, die gleiche Ungerechtigkeit nachahmen und begehen kann und soll. Ein Fürst besitzt keine andere Berechtigung als jeder Privatman». Am 4.11.1775 schrieb sie weiters: «Wir sind vollständig ungerecht in Bezug auf die moldauische Angelegenheit. Ich muss bekennen, dass ich nicht weiss, wie wir uns entwirren werden, aber schwerlich auf eine ehrliche Weise, und das betrübt mich unendlich viel ».

Ce texte est un fragment d'un ouvrage dédié à un problème européen délicat, auquel le dernier Traité de paix n'a pas donné la juste solution; il s'agit de la terre roumaine de Bucovine, située aux frontières orientales de l'Europe.

# LIVRES REÇUS



Il nous semble opportun de signaler ici certains ouvrages consacrés à l'étude objective des organisations internationales européennes et à leurs travaux.

Nous retiendrons tout d'abord l'*Annuaire européen* [1] dont les volumes XXII et XXIII viennent de paraître. Ils répondent pleinement au mandat défini par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en date du 30 juin 1953 et sont devenus la source autorisée de toute étude méthodologique des organisations européennes et de leurs travaux.

Chaque Annuaire se divise en trois sections, à savoir:

1. des articles écrits par des ministres, de hauts fonctionnaires et d'autres experts; ils traitent des différents aspects de la coopération et de l'intégration européenne en s'attachant notamment à la structure, au fonctionnement et aux activités des diverses organisations européennes;
2. section documentaire où sont répertoriées les organisations européennes dans l'ordre chronologique de leur création;
3. section bibliographique sélective des

articles de périodiques et des brochures parus au cours de l'année étudiée.

Complémentaire à *L'Annuaire européen*, l'*Annuaire des Communautés Européennes* [2] se veut avant tout un guide pratique des organismes publics ou privés qui contribuent, directement ou indirectement, à l'intégration européenne. Outil de travail tout particulièrement utile, notamment grâce à un index détaillé, à tous ceux que leur travail quotidien conduit à s'intéresser aux questions de l'Union européenne, il reprend les Institutions et Organes des Communautés européennes, les Associations professionnelles constituées dans un cadre communautaire, les Mouvements européens et autres Organisations européennes, la Presse et le Corps diplomatique accrédités auprès des C.E. et la liste des établissements dispensant un enseignement européen.

Enfin, il nous faut signaler «*Un voilier pour l'Europe*» [3], qui est le premier journal de bord d'une Europe surprenante, d'une «*idée folle propre à sortir l'Europe de la morosité et du mercantilisme*» comme l'avait qualifiée Claude Cheysson, un des premiers hommes politiques à soutenir le projet.

Paul van Oye

[1] *Annuaire Européen*: Editions Martinus Nijhof, Lange Voorhout 9 - 11, P.O. Box 269 Den Haag - Pays-Bas.

volume XXII: 836 pages - 225 florins

volume XXIII: 916 pages - 200 florins

[2] *Annuaire des Communautés européennes*: Editions Delta, rue Saint Bernard 19 - 1060 Bruxelles - Belgique

702 pages - 636 francs belges.

[3] *Un voilier pour l'Europe*: Patricia Colmant, Editions Delta,

240 pages - 450 francs belges.

**A** l'époque où Charlemagne se faisait couronner, en Occident, empereur chrétien et sacré, à l'extrémité orientale de l'Europe, un Etat hébraïque, l'empire des Khazars, se consolidait de plus en plus. Convertis au judaïsme vers la moitié du VII<sup>e</sup> siècle, ces Khazars étaient toutefois une population de souche turque. Etendu sur des territoires qui permettaient le contrôle stratégique des grandes voies de communication entre le Caucase et la Volga, leur règne dura du V<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle; ils réussirent à obtenir des niveaux considérables de prospérité économique et à atteindre - en équilibre entre l'Islam des Califes et le Christianisme des Byzantins - un degré élevé de civilisation.

Plus tard, l'entité politique des Khazars, investie par la marée conquérante de Gengis Khan, se dissolut

Koestler soutient la thèse étrange que les Hébreux descendent non pas des douze tribus bibliques héritières de Jacob, mais bien des survivants de la «treizième tribu» provenant du Caucase: c'est-à-dire justement de celle qui, selon les suppôts du racisme pseudo-scientifique d'il y a quarante ans, aurait été la source de la «race aryenne» la plus authentique.

Mais alors, le terme même d'«antisémitisme» ne serait-il pas réduit à un non-sens grotesque? Et la persécution raciale des nazis ne serait-elle pas considérée comme un paradoxe historique cruel?

---

Mario Pedini, *Les activités professionnelles dans la Communauté européenne* - Résumé de la conférence faite le 12 mai 1980, au siège de la Fondation Européenne Dragan à Rome.

**L**a Communauté ne peut plus attendre pour appliquer la libre circulation de l'homme en tant que facteur de production. Les obstacles qui freinent au sein de la Communauté, la libéralisation des professions dépendent en partie de la non-reconnaissance des diplômes et autres parchemins. Seules deux professions - dentiste et vétérinaire - jouissent actuellement de la liberté d'installation et d'équivalence des diplômes. Rien de fait pour ce qui concerne les conseillers fiscaux, les géomètres, les pharmaciens, tandis qu'il existe une division profonde dans la formation professionnelle pour les médecins et les ingénieurs. Cette formation doit être revue - en particulier pour l'Italie - si nous ne voulons pas exposer les professionnels italiens à une lourde concurrence de leurs collègues des autres pays com-

munautaires. Cette question concerne également le système d'enseignement dès le secondaire second cycle et l'université, si l'on tient compte du fait que l'activité économique et commerciale dans la Communauté commence à faire une différence entre la comptabilité et la fiscalité de l'économie proprement dite et que la requalification de la fonction médicale passe, elle aussi, à travers une réforme du type européen de la faculté de médecine italienne.

Selon Mario Pedini, surtout si l'on tient compte du fait que la libre circulation de l'individu est une stimulation d'une nouvelle civilisation, il convient de se préparer, également, à de nouveaux types de professions créées par le phénomène même de croissance de la Communauté Economique Européenne.

MOSCOU - 9 OCTOBRE 1944

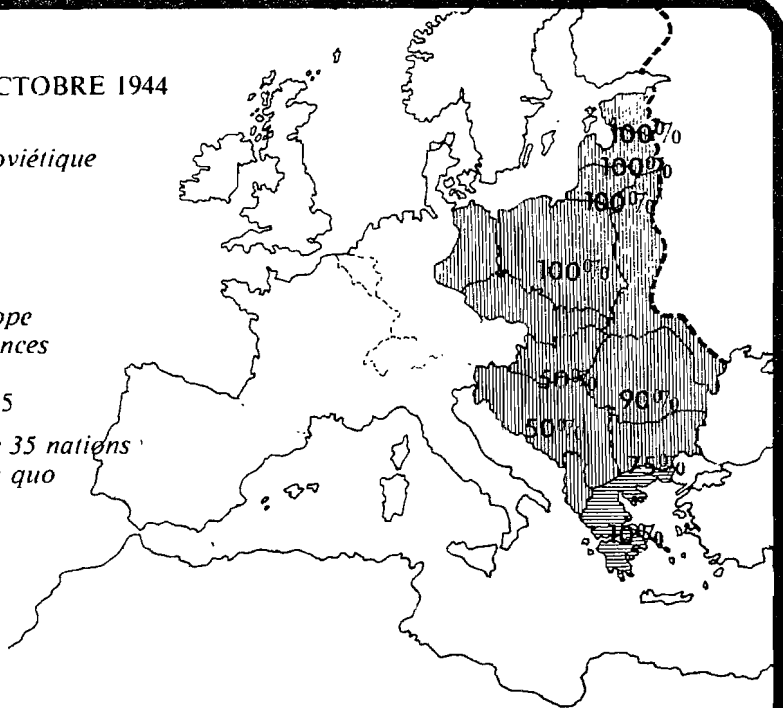
*Churchill  
cède à l'Union soviétique  
l'Europe de l'Est*

YALTA - 1945

*Confirmation du  
partage de l'Europe  
en zones d'influences*

HELSINKI - 1975

*La conférence de 35 nations  
réconnait le statu quo  
créé à Yalta*



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

*Bulletin Européen*

## sommaire

<i>H. Müller: La volonté évidente d'imiter</i>	1
<i>F. Micklinghoff: L'histoire et les motivations de l'intégration économique et monétaire en Europe</i>	3
<i>F. Morbitz: Période difficile entre l'Europe et les Etats-Unis</i>	8
Conseil de l'Europe	10
Le retour à Olympie	12
<i>R. Scarpa: Une politique étrangère de l'Europe</i>	15
<i>O. Lupu: Bemerkungen zur Lage der Rumänen in der Bukowina während der habsburgischen Herrschaft</i>	16
Livres reçus	18

*Bulletin Européen*

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)

Editrice Nagard Srl - Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione: Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06) 679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n.16966 del 15.10.1977 (già n.1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa BG» Milano, Via Larga 11